

Communauté
de CommunesHaut Limousin
en MarcheEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

2024_059

ATTRIBUTION D'AIDES À L'AMÉLIORATION DES FAÇADES ET
DEVANTURES COMMERCIALES

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 3 avril 2024.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BREGEAUD Laurent, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTILOUX Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DAMAR Vincent, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, ESCLAMADON Jean-Marie, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, GUIBERT Xaver, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAURENT-DUSSY Claudine, LAVERGNE Michel, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Francis, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie, THEVENOT Pierrette.
En exercice	62	
Titulaires Présents	46	
Suppléants Présents	4	
Pouvoirs titulaires	5	
Votants	55	

PRÉSENTS Suppléants : DACKOW Jean-Michel, HÉRAULT André, NOEL Marie-Thérèse.

POUVOIRS hors suppléant :

- AUBRUN Lynda qui donne pouvoir à OVAN Nicolas ;
- GORIN Claudine qui donne pouvoir à SCHIRA Bruno ;
- LAVERGNE Viviane qui donne pouvoir à PEYRONNET Claude ;
- MOREAU Pierre-Charles qui donne pouvoir à THEVENOT Pierrette ;
- ROUET Jean-Louis qui donne pouvoir à BERGER Odile.

Excusés : BREGEON Pascal, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GUIBERT Philippe, LONDEIX Colette, MARTIN Bernard, MAURY Alice.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Monsieur Guillaume GENTY est élu secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Marie ESCLAMADON, Vice-Président en charge de l'habitat et de l'urbanisme, s'exprime en ces termes :

La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche a adopté, par délibération en date du 12 décembre 2022, la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour la période 2023-2028.

Entré en vigueur le 1^{er} avril 2023, ce programme met en œuvre de nouvelles modalités d'intervention en matière d'amélioration de l'habitat privé.

Il est proposé d'examiner 4 dossiers pour un montant global de subvention de 6 463.07 € pour l'amélioration de 3 façades et une devanture commerciale sur la commune de Le Dorat. Les éléments constitutifs de la demande sont répertoriés dans le tableau synthétique annexé à la présente délibération.

Vu la compétence de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la délibération n°2021_165 du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2021 adoptant le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), qui porte des objectifs de rénovation énergétique du parc privé ;

Vu la délibération n° 2022_177 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2022 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain sur la période 2023-2028 ;

Vu la délibération n°83-22 du Conseil Municipal du Dorat en date du 30 novembre 2022 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain sur la période 2023-2028 ;

Vu la délibération n°2023_082 du Conseil Communautaire en date du 26 juin 2023 approuvant le règlement d'aide au ravalement des façades et des devantures commerciales dans le cadre de l'OPAH-RU ;

Vu la délibération n°43-23 du Conseil Municipal du Dorat en date du 6 juin 2023 approuvant le règlement d'aide au ravalement des façades et des devantures commerciales dans le cadre de l'OPAH-RU,

Considérant l'avis favorable de la commission d'attribution des aides aux façades et devantures commerciales en date du 25 mars 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer 6 463.07 € de subventions au titre de l'amélioration des façades prévue dans le cadre de l'OPAH-RU selon la répartition précisée dans le tableau annexé.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le Président
Date de signature : 19/04/2024
Qualité : Signature des ACTES par le Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois

Programme départemental de l'habitat - Demandes de subventions

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
 Reçu en préfecture le 19/04/2024
 Publié le **22 AVR. 2024**
 ID : 087-200071942-20240415-2024_059-DE

Porteur de projet	Type de propriétaire	Nature du projet	Descriptif des travaux à réaliser	Coût estimatif des travaux HT	Date du Conseil Communautaire	Date du Conseil Municipal Bellac	Date du Conseil Municipal Le Dorat	sub. travaux					AIDE
								ANAH	CD87	CCHLeM	Bellac	Le Dorat	
M. et MME. BOISSET	occupant	Rénovation de la façade avant - donnant sur Rue des Vaudieux (n°17)	ravalement pichage de l'enduit et nouvel enduit de finition gratté au mortier de chaux , plomberie – descente EP – raccord eaux pluviales/égouts). (restauration des menuiseries par le propriétaire et donc exclu de la subvention)	4 960,10 €			09/04/2024			992,22 €		992,22 €	1 984,44 €
M. et MME. BOISSET	occupant	Rénovation de la façade arrière - donnant sur Boulevard du 8 mai 1945	Ravelement - pichage de l'enduit et nouvel enduit de finition gratté au mortier de chaux (restauration des menuiseries par le propriétaire et donc exclu de la subvention)	1 950,00 €			09/04/2024			390,00 €		390,00 €	780,00 €
M.CARPENTIER	Projet logements locatifs	Rénovation de la façade 19 Place Charles de Gaulle	Ravalement, piquetage de l'enduit et projection d'un enduit de finition type chaux st astier finition-couverture, reprise de la charpente et nouvelle couverture en tuile courbe - porte d'entrée pour l'accès aux logements	25 362,72			09/04/2024			3 000		3 000 €	6 000 €
M.CARPENTIER	Commerce RDC	Devanture commerciale - local RDC 19 Place Charles de Gaulle	Devanture : porte vitrée coulissante + fenêtre vitrée dimension porte + store monobloc	10 404,23 €			09/04/2024			2 080,85 €		2 080,85 €	4 161,70 €